



## Le retour de la nature

Elise CANION

Photos : Frédéric Jomaux - Anne Jouret

**L'asbl Pôle wallon de gestion différenciée (Pôle GD) est reconnue et soutenue par le ministère de l'environnement de la Région wallonne depuis 2008. Ses missions sont d'informer et de sensibiliser les communes wallonnes à un mode de gestion des espaces verts plus durable, prenant mieux en considération les impératifs liés à l'environnement et la biodiversité. La gestion différenciée des espaces verts tend à répondre à ces impératifs en adaptant l'entretien à chaque espace et en introduisant au sein des pratiques des considérations écologiques.**

C'est un mode de gestion qui consiste à ne pas appliquer la même nature ni la même intensité de soins à tous les espaces d'une commune. En fonction de son usage, de sa fréquentation, de son rôle, sa vocation... l'espace ne sera pas géré de la même manière. Le type d'entretien appliqué sera différent et adapté. Certains espa-

ces à caractère horticole seront toujours entretenus comme tels, parce que leur fonction l'exige (ex : jardins historiques), tandis que d'autres espaces pourront être soulagés d'un entretien trop important et permettre de cette façon l'expression d'une nature plus sauvage et d'une plus riche biodiversité. Ils ne sont pas abandonnés,

ils sont mis en valeur d'une autre manière. On applique donc une gradation de l'entretien sur les différents espaces d'un territoire.

La gestion différenciée a donc émergé en réaction à une gestion « tout horticole » appliquée de façon homogène dans les espaces verts, laissant peu de place à l'expression de la nature, mécanisant à outrance les interventions, faisant excessivement appel à la chimie. Le concept de gestion différenciée des espaces verts s'oppose à la culture du « tout propre », si cela signifie le recours massif aux intrants chimiques et la réduction maximale de l'expression naturelle des végétaux.

Cette gestion vise donc à rétablir un équilibre harmonieux et acceptable entre gestion traditionnelle de type horticole et gestion extensive de type naturel, avec une déclinaison d'intermédiaires entre ces deux extrêmes.





La gestion différenciée est bien souvent appliquée à l'intérieur d'un seul et même espace ! Si l'on choisit de soigner l'entrée et la partie centrale d'un parc public, on peut très bien décider d'en gérer les limites ou les zones les moins fréquentées de manière plus naturelle... Il n'est pas impossible de concilier gestion traditionnelle et gestion naturelle sur un seul et même lieu ! Et d'ainsi favoriser le contact des habitants avec des milieux plus naturels.

La gestion différenciée s'inscrit également de manière globale dans les politiques de développement durable susceptibles d'être mises en place par une collectivité locale. Elle vise à mieux prendre en compte le respect de l'environnement, des ressources naturelles (prévention des pollutions, recyclage des déchets...) et de la biodiversité (flore et faune indigènes et spontanées) dans la gestion des espaces verts. Elle prend en compte les impératifs économiques d'une commune en optimisant la charge de travail du personnel sur l'ensemble des espaces à gérer, et en limitant le gaspillage. Au niveau social, elle favorise une diversité d'ambiances et de paysages sur un territoire et garantit un cadre de vie de qualité, une réponse à la diversité des usages sociaux, et fait d'un territoire un lieu agréable à vivre, attractif.

C'est pour toutes ces raisons que le Pôle GD travaille chaque jour à promouvoir la gestion différenciée et à communiquer massivement auprès des gestionnaires d'espaces publics. Outre ses missions d'information et de sensibilisation, le Pôle GD propose un accompagnement des communes qui souhaitent s'orienter vers une gestion différenciée de leurs espaces verts. Incitant et soutenant les démarches des communes, le Pôle GD donne des conseils sur la méthodologie à mettre en oeuvre, les éléments importants à ne pas négliger, comme la formation du personnel de terrain ou la communication envers le public, suggère des changements de pratiques adaptés au contexte des communes, propose un suivi des actions et une valorisation des expériences et des efforts consentis par les communes.

Permettre la réintroduction d'une nature plus sauvage en ville, via la gestion différenciée, est donc un moyen pour enrayer le déclin des abeilles en favorisant des milieux qui leur sont propices.

Une plus grande diversité végétale dans les choix de plantations est recommandée, ce qui répond aux besoins de diversification du bol alimentaire des abeilles, à condition qu'un équilibre entre cultivars horticoles et plantes indigènes soit respecté. On préconise aux communes, pour des raisons liées à la biodiversité mais aussi à l'économie de gestion, de rétablir des végétaux indigènes adaptés aux conditions climatiques et pédologiques du territoire. Nécessitant moins de soins, moins d'arrosage, ils répondent aussi mieux aux besoins de la faune locale que les cultivars, pauvres voire dépourvus de pollen et de nectar.

La réduction, voire l'abandon des pesticides pour l'entretien des espaces publics est également une dimension forte favorable aux abeilles. Des méthodes alternatives de désherbage sont proposées là où cela est absolument nécessaire. Ailleurs, on prône une certaine tolérance à « l'herbe folle » ! Enherbement des zones sablées, tonte différenciée (associant plusieurs hauteurs de tonte) des accotements routiers ou au sein même des parcs publics, fauchage tardif, prairies fleuries mellifères, vergers écologiques, installation d'hôtels et de gîtes à insectes... Les initiatives sont nombreuses pour permettre à notre petit hyménoptère de trouver refuge dans nos espaces publics urbains !

## Rapide tour d'horizon des initiatives wallonnes en matière de gestion différenciée

La fauche tardive des bords de route est une des actions phares des communes de la région. Appliquée par un nombre croissant de communes depuis 1995, elle a permis le rétablissement d'une flore et d'une faune sauvages sur des lieux dont la morphologie de couloir écologique est intéressante à exploiter.

On constate l'émergence de techniques alternatives de désherbage, qu'elles soient thermiques, mécaniques ou manuelles, bien que la chimie tienne encore une place majoritaire. Certaines communes ont tout de même réussi à restreindre l'usage de produits phytosanitaires aux cimetières et terrains de sport. Citons également l'exemple de la commune d'Eupen, en « zéro phyto » depuis plus de quinze ans !

Les prairies fleuries se développent en lieu et place de gazons autrefois systématiquement tondu à ras, donc dépourvus d'intérêt pour la biodiversité. Par exemple, à Tournai, où des bandes fleuries, composées exclusivement de semences indigènes, ont été testées sur une zone pilote cette année en vue d'une généralisation à l'ensemble de la ville !





La flore indigène est progressivement introduite dans les plantations, en revanche la flore spontanée sauvage a encore beaucoup de mal à trouver sa place ! Victime d'une réputation de « saleté », elle est très souvent rejetée par la population et éliminée en conséquence, souvent à grand renfort de produits chimiques ! Dans ce cas précis, un important travail de sensibilisation et d'éducation de la population doit intervenir, afin de favoriser l'acceptation de cette flore spontanée, qui n'a rien de sale !

Quelques modèles de différenciation de l'entretien, via une classification des espaces verts permettant d'attribuer des exigences d'entretien différentes selon les classes, ont fait leur apparition (Manage, Eghezée...) et ont permis une adaptation des pratiques plus favorables à l'environnement. Par exemple, à Manage, un espace vert d'accompagnement de la voirie, autrefois régulièrement tondu, a été converti en prairie fleurie !

Namur, primée au concours BiodiverCité pour son parrainage de l'abeille

Lancé par la Fédération Inter-Environnement Wallonie, ce concours invite les communes à parrainer une espèce ou un habitat « emblématique » en mettant en oeuvre des actions concrètes pour en assurer la préservation. Namur s'est vue récompensée pour ses mesures prises en vue de protéger l'entomofaune sauvage. En plus de réduire l'usage des pesticides, la ville a favorisé l'installation de sites de nidification et de nourrissage pour les insectes. Un certain nombre de ruchettes à abeilles solitaires ont ainsi été placées dans les espaces publics de la ville. Vous pourrez les voir aux Parc de la Plante, des Sources,



Louise-Marie, du Château de Namur et de l'Hôtel de ville, et au square Fallon, ainsi que dans d'autres lieux publics des entités de Namur (à Bouge, Jambes, Erpent, Vedrin, Temploux).

Par exemple, à Temploux, un rucher a été mis en place au sein du verger et est géré en collaboration avec une apicultrice locale, afin d'améliorer la pollinisation des arbres fruitiers.

Nos voisins français, depuis longtemps impliqués dans la gestion différenciée

Certaines communes françaises pratiquent une gestion différenciée de leurs espaces verts depuis de nombreuses années, et ont ainsi un recul suffisant sur leur expérience, leur permettant de constater les bénéfices de cette gestion sur la biodiversité urbaine.

Exemple à Lille, qui conjugue gestion différenciée et accueil des abeilles, par diverses actions, comme l'intégration dans les cahiers des charges plantations d'une proportion minimale d'essences mellifères et indigènes. Les services espaces verts laissent sur place des tas de bois morts issus

des tailles de massifs et de haies, pour permettre aux insectes et autres espèces de se réfugier. La végétation spontanée n'est plus systématiquement éradiquée dans les parcs et jardins, une certaine tolérance à l'enherbement est pratiquée. Les produits phytosanitaires sont d'ailleurs fortement réduits au profit d'alternatives comme le désherbage thermique des allées. En ce qui concerne l'accueil des abeilles, la ville compte pas moins de 70 ruches sur son territoire, dont certaines à visées pédagogiques et éducatives, à l'origine d'une production annuelle de miel d'environ 50 kilos. La ville possède même son élu à l'apiculture urbaine !

Mots clés : **environnement, flore et miellées**

Résumé : la gestion différenciée est développée en Wallonie par le Pôle wallon de gestion différenciée. En quoi consiste cette gestion dans les communes et quel est son impact sur la nature et sur les abeilles ? Cet article illustre tout cela au travers d'exemples concrets applicables dans votre commune.